



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

Améliorer la gouvernance forestière avec le secteur privé de la filière bois

Différences et synergies entre l'APV/FLEGT et la certification privé

Alain Bertin TIOTSOP

Forum sur la Gouvernance Forestière

30 & 31 octobre 2018 | Brazzaville, République du Congo

Les FLEGT et REDD+ sont financés par :



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Plan de l'exposé



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

- 1. QU'EST CE QU'UN APV**
- 2. PLAN D'ACTION FLEGT CONTRE LE BOIS ILLICITE**
- 3. QUELQUES OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE PRIVÉE**
- 4. SIMILITUDES ENTRE APV/FLEGT ET CERTIFICATION.**
- 5. DIFFÉRENCES FONDAMENTALES ENTRE APV/FLEGT ET CERTIFICATION**
- 6. SYNERGIES ENTRE APV/FLEGT ET CERTIFICATION**
- 7. PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR L'ATIBT : COMPOSANTE APV/ FLEGT**

Qu'est ce qu'un APV ?



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

- **Un APV-FLEGT** est un accord commercial, bilatéral entre l'UE et un pays exportateur de bois
- Il a pour but d'assurer la continuité des exportations de bois vers l'UE et de contribuer à une pérennité des ressources forestières des pays signataires.
- Un APV-FLEGT renforce les capacités des Ministères des pays signataires pour une bonne gouvernance dans le secteur forestier.

Plan d'Action FLEGT contre le bois illicite



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

Deux volets principaux

■ APV = Accords de Partenariat Volontaires :

- 3 pays ont déjà signé : Cameroun, Congo, République Centrafricaine
- 2 pays sont dans le processus de négociation : Gabon, RDC

Aucun pays dans le Bassin du Congo n'a un système de licences

FLEGT validé en cours

■ RBUE = Règlement Bois de l'Union Européenne

- En vigueur depuis date le 20/10/2010
- Les 28 états membres de l'Unions européenne ne l'appliquent pas de la même façon



Quelques objectifs de la certification privée ?



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

La certification forestière a pour objectifs:

- **Inform**er le **consommateur** que le bois et les produits dérivés bois qu'il achète sont issus des **forêts** aménagées et exploitées de manière **légale, durable et responsable**.
- Promouvoir au sein de la filière un aménagement forestier durable qui tient compte des **facteurs environnementaux, économiques et sociaux**.

Deux systèmes principaux

■ **Légalité et la traçabilité du bois**

- Bureau Veritas : Origine Légale du Bois (OLB)
- Rainforest Alliance/NEPCON : Forest products Legality Verification (FLV)
- Control Union : Timber Legality Verification (TLV)

■ **Gestion durable ou responsable des forêts**

- Forest Stewardship Council (FSC)
- Programme for Endorsement of Forest Certification (PEFC) / Pan-African Forest Certification (PAFC)

Evolution des certifications privées



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

FSC-FM : Stagnation depuis 2012 autour 5m ha, puis régression récente

Légalité+ et traçabilité : Progression continue, actuellement 8m ha

Objectifs globaux

- Pour un **commerce** de bois **responsable**
- **Contre** la **déforestation**
- Pour une **meilleure répartition** des **bénéfices**

Mise en œuvre

- Utilisent un **système de vérification** basé sur principes, critères, indicateur et vérificateurs
- **Transparence** sur la gestion forestière

Différences dans le Bassin du Congo



	APV/FLEGT	Certification
	Pays	Permis forestier
Outil	Grille légalité	Standards de certification
Procédure de contrôle	Examen de la demande: -existence des documents -Validité des documents - Authentification des doc	Revue documentaires, visites terrain, interviews, observations directes
Contrôleur	Ministère en charge des forêt	Organisme de certification
Veille au bon fonctionnement du système	Audit indépendant du système	Bureau d'accréditation
Rôle société civile	Observateur indépendant	Plainte auprès des organismes de certification
Interprétation d'une non-conformité	-Réparateur -non délivrance de la licence	DAC (NC mineure ou majeure)
Résultat	Certificat de légalité, autorisations FLEGT	Certificat privée

Pour la certification

- Le processus APV aide à clarifier et améliorer le **cadre réglementaire**
- Diminuer la **concurrence déloyale** avec les sociétés illégales
- Développe la transparence et la responsabilité du secteur

Pour l'APV/FLEGT, les sociétés certifiées

- Ont déjà un **bon niveau de légalité**;
- Ont déjà un **système de traçabilité** fonctionnel;
- Sont déjà **habituées aux contrôles** sur la base des référentiels (audits)
- Ont déjà une **bonne compréhension** des textes réglementaires

Composante APV/FLEGT

- **Former** les sociétés privées de la filière bois (inclus les **PME** et les **sociétés asiatiques**) sur le processus FLEGT et la certification
- Renforcer et structurer les **capacités de plaidoyer** des syndicats
Pour les **textes réglementaires** et un système de vérification de légalité adaptés aux **réalités de terrain**
- Appuyer les sociétés qui s'engagent dans la **certification**
Afin d'**augmenter la surface** des forêts certifiées

MERCI



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

ATIBT - Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX - FRANCE
Tél. +33 1 43 94 72 64 - Fax. +33 1 43 94 72 09

Vos contacts

FRANCE

Caroline DUHESME

Coordinatrice adjoint des projets
FLEGT et REDD
caroline.duhesme@atibt.org

GABON

Jacqueline LARDIT

Coordinatrice projets FLEGT et REDD
jacqueline.vandepol@atibt.org

CONGO

Alain Bertin TIOTSOP

Référent FLEGT-Certification
alain.tiotsop@atibt.org